OCP S.A.,

société anonyme de droit français,
dont le siège social est sis 2, rue Galien, 93400 Saint-Ouen (France),
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bobigny (France) sous le numéro SIREN 345 277 917

—

Offre publique de reprise concernant les actions non détenues par OCP S.A. ou par des personnes agissant de concert avec OCP S.A. dans

PCB SA,

société anonyme de droit belge,
dont le siège social est sis Rond-point Robert Schuman 6, boîte 5, 1040 Bruxelles, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 403.085.181.

—

RÉSULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE REPRISE

Communiqué de presse conformément à l'article 18 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques de reprise

Conformément à l'article 16/1 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques de reprise (tel que modifié par l'Arrêté Royal du 23 septembre 2018), l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) a autorisé OCP S.A., le 25 mars 2019, à lancer une offre publique de reprise sur les 739.552 actions non encore détenues par elle ni par des personnes agissant de concert avec elle au sens de l'article 513 § 1, alinéa 4 du Code des Sociétés.

La période d'acceptation a débuté le vendredi 29 mars 2019 (9h00). Elle s'est terminée le vendredi 26 avril 2019 (15h00).

A l'expiration de la période d'acceptation de l'offre, le 26 avril 2019, le transfert de 663.271 actions a été proposé à OCP S.A. Par conséquent, OCP S.A. et les personnes agissant de concert avec OCP S.A. détiennent, à l'issue de la période d'acceptation de l'offre, un total de 16.868.642 actions, soit 99,55 % des actions de PCB SA.

Le paiement du prix aux personnes qui ont proposé le transfert de leurs actions à OCP S.A. dans le cadre de l'offre publique de reprise, sera effectué le vendredi 10 mai 2019.

L'ensemble des actions de PCB SA dont le transfert n'a pas été proposé dans le cadre de la procédure d'offre de reprise, sont réputées, au terme de celle-ci, être transférées de plein droit à OCP S.A.

Les fonds nécessaires au paiement du prix offert sont consignés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La cotation des actions de PCB SA sur le marché Euronext Brussels a été automatiquement radiée à l'issue de l'offre, c'est-à-dire avec effet à partir du lundi 29 avril 2019.

00020065-02.indd 1 2/05/2019 15:27:51